

# NAO 2019

# 10 EUROS NET / MOIS

Cette somme est la résultante d'un versement mensuel net que la direction du Groupe public ferroviaire entend donner aux agents à l'issue de la négociation annuelle sur les salaires. Le mécanisme proposé par la direction est le suivant : il s'agit d'une augmentation de la gratification annuelle d'exploitation (GAEX). **+ 120 € en moyenne versés en juillet.**

## QUELLE ÉVALUATION PEUT-ON FAIRE DE CETTE PROPOSITION D'AUGMENTATION DE LA GRATIFICATION D'EXPLOITATION ?

Elle bénéficie à tous les cheminots, statutaires ou contractuels, quel que soit leur ÉPIC.		Elle n'est pas uniforme. La somme est variable en fonction du salaire. C'est pour cela que la CFDT revendiquait une augmentation de la prime de vacances. Cela aurait permis que chaque cheminot touche la même somme.	
Elle est « liquidable », elle compte donc pour le calcul de la retraite.		Elle ne permet pas de favoriser les plus bas salaires.	
L'augmentation est permanente. Elle vaut donc pour les années à venir.		Elle représente 0,4 % de la masse salariale, soit environ 35,4 millions d'euros. C'est la somme mobilisée par la direction quand le chiffre d'affaires du GPF est de 33,3 milliards d'euros.	



# NAO 2019 : 10 EUROS

## QUELQUES EXEMPLES

- ✓ Agent B2 8 (échelon 5) : 119 € bruts
- ✓ Agent D2 18 (échelon 5) : 145 € bruts
- ✓ Agent E2 20 (échelon 5) : 152 € bruts
- ✓ Agent F1 23 (échelon 5) : 173 € bruts
- ✓ Agent G2 30 (échelon 5) : 230 € bruts
- ✓ Agent H 35 (échelon 5) : 277 € bruts
- ✓ Agent TB2 13 : 124 € bruts
- ✓ Agent TB3 19 (échelon 8) : 179 € bruts
- ✓ Agent annexe A1 : 125 € bruts
- ✓ Agent annexe C : 154 € bruts



## QUELLES SONT LES AUTRES ANNONCES ?

### 1/ L'OBTENTION DE LA PR 20 POUR LES ADC

Cette mesure correspond à une revendication historique de la CFDT Cheminots. Elle constitue une avancée importante pour les agents de conduite. La création de cette PR 20 permet de débloquent les évolutions des agents qui sont positionnés en fin de grille et sont bloqués depuis trop longtemps. Il est à rappeler que les ADC ne bénéficient pas du 19+ cumulant plus de cinq ans d'ancienneté sur la position 19 contrairement à la D2 19. Dès 2020, ce sont donc des centaines d'agents de conduite qui pourront avoir de nouveau une évolution.

### 2/ MAINTIEN DU DISPOSITIF GIPAC

Le dispositif garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPAC) est reconduit. Il permet à tout salarié qui a une rémunération dont la progression est inférieure à celle de l'inflation de percevoir un complément correspondant à l'écart constaté (versé en avril 2020). ●

## NOS REVENDICATIONS

Ces annonces ne correspondent pas aux revendications légitimes que portait la CFDT Cheminots.

La CFDT revendiquait des mesures immédiates permettant de redistribuer les efforts réalisés par les cheminots. Dans un contexte où le GPF voit son activité progresser, où la masse des travaux réalisés atteint des records et où les efforts de productivité sont plus importants que jamais, il était indispensable que les cheminots aient un juste retour des choses. Après cinq années de gel salarial, cela relevait d'une mesure de justice évidente.

### C'EST POURQUOI, LA CFDT CHEMINOTS REVENDIQUAIT DES MESURES :

- 1/ D'égalité, avec une progression du pouvoir d'achat pour tous les cheminots, qu'ils soient de l'ÉPIC de tête, de Mobilités ou de Réseau. Il faut mettre fin au refus dogmatique des mesures d'augmentation générale : un signe tangible doit enfin être apporté à tous.
- 2/ De solidarité, avec une aide aux salaires les plus bas.
- 3/ De justice, avec des mesures qui récompensent les efforts et l'engagement des cheminots.

**LA CFDT RECONNAÎT QUE TOUT CE QUI PEUT ÊTRE DONNÉ AUX CHEMINOTS NE DOIT PAS ÊTRE MÉPRISÉ. NÉANMOINS, CES ANNONCES NE SUFFISENT PAS À COMPENSER LES CINQ ANNÉES PASSÉES DE GEL ET NE CORRESPONDENT PAS À CE QUE LA CFDT CONSIDÈRE COMME JUSTE ET NÉCESSAIRE À LA CONSTRUCTION DE L'AVENIR.**

